CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E129697** **VALABLE JUSQU'AU** **05/05/2027**

ÉDITÉ LE 02/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/2006

Raison sociale : VISION TRAVAUX SPECIAUX

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015

Capital : 250 000

124 RUE NICEPHORE NIEPCE
83400 HYERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2006B01186

Siret : 491 354 437 00049

Code NACE : 4399D

Numéro caisse de congés payés : 9004954

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021563607104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021563607104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 94 35 48 52 **Fax :**

Portable : 06 09 14 47 18

Responsabilité légale :
SOUVILLE ERIC GÉRANT / SOUVILLE BAPTISTE CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.visiontravauxspeciaux.com/

E-mail : contact@visiontravauxspeciaux.com

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 800 000 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	9	06/05/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		14/04/2023
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	14/04/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/03/2026 15:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E129697** **VALABLE JUSQU'AU** **05/05/2027**

ÉDITÉ LE **02/03/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/07/2006
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2006B01186

Siret : **491 354 437** **00049**
Code NACE : 4399D
Numéro caisse de congés payés : 9004954
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000021563607104
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000021563607104
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **VISION TRAVAUX SPECIAUX**

124 RUE NICEPHORE NIEPCE
83400 HYERES

Téléphone : 04 94 35 48 52 **Fax :**
Portable : 06 09 14 47 18

Site Internet : http://www.visiontravauxspeciaux.com/
E-mail : contact@visiontravauxspeciaux.com

Responsabilité légale :
SOUVILLE ERIC GÉRANT / SOUVILLE BAPTISTE CO-GÉRANT

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	06/05/2023
3111	Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE	14/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/03/2026 15:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.